Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 045-214501421-20230119-2023_004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur, Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur LHOMME Hervé, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	26	25

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD

Absents excusés : M. Bruno THOMAS

A été nommé secrétaire : Mme Mariline BOUCLET

Date de la convocation
13 janvier 2023
Date d'affichage
13 janvier 2023

Objet de la délibération
1 Commande publique
1.7 Actes spéciaux et divers

2023-004 – Dossier de consultation des entreprises pour la modification du chauffage de la salle des fêtes

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de rénover le gymnase E. CHARREIRE pour faire des économies d'énergie et le mettre aux normes et d'installer un chauffage par géothermie. La chaudière du gymnase servant également à chauffer la salle des fêtes, il convient de modifier le système de chauffage de la salle des fêtes. La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confié au bureau BSE (Building Systems Energies) qui a rédigé le dossier de consultation des entreprises.

Le dossier de consultation des entreprises a été présenté à la commission « aménagement du territoire » du 18 janvier 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard HUET, Premier adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises de la « Modification du chauffage de la salle des fêtes » tel que proposé par le bureau BSE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation, selon la procédure d'appel d'offre ouvert.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le
ID : 045-214501421-20230119-2023_004-DE

Pour copie conforme.
Le Maire,
Frédéric MURA

La secrétaire de séance
Mariline BOUCLET